

Question présentée par le député :

M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 17 juin 2019

Question écrite urgente

Quid de la réinsertion professionnelle des femmes en prison ?

Dans l'article 2 du règlement sur le service de probation et d'insertion, il est mentionné que ce dernier a comme mission notamment d'offrir aux détenu-e-s des possibilités de formation au sein d'un établissement pénitentiaire genevois.

Il appert que, dans la plupart des établissements pénitenciers en Suisse à l'exception de celui de Hindelbank dans le canton de Berne, aucune formation n'est proposée aux détenues, ou fortement limitée, pour des raisons économiques et structurelles.

Plus largement, les femmes ne sont généralement pas détenues dans des établissements adaptés et les formations qui leur sont proposées ne favorisent pas leur réinsertion professionnelle.

Sachant que le service de probation et d'insertion est mandaté par le canton de Genève qui est responsable de la politique des personnes détenues, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Est-ce que le service pénitencier propose des formations professionnelles aux femmes en détention ?*
- *Quels types de formations sont dispensés ?*
- *Est-ce qu'il y a un intérêt et une demande de la part des détenues de pouvoir suivre une formation professionnelle durant leur incarcération ?*
- *Est-ce que le département envisage d'ouvrir une réflexion sur la formation des femmes qui purgent une peine privative de liberté ainsi que sur l'amélioration de la réinsertion professionnelle des femmes en prison ?*